



Rabat, leفي الرباط،

رقم: ك.ع.ل.م.ا./...../2019/...../SG/UCCO/

Communiqué de press

Relatif aux résultats du dialogue entre le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau et les professionnels du transport routier au Maroc -Rabat, 1^{er} mars 2019-

Suite à la réunion présidée par M. Abdelkader Amara, Ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, avec les représentants des professionnels du transport routier de marchandises au Maroc, le 05 février 2019 au siège du Ministère, où il a été convenu de tenir des réunions avec chaque catégorie de représentants des professionnels, suite à la proposition de ces derniers, en vue d'approfondir les discussions et les enrichir par des suggestions autour des différents points inscrits dans l'ordre du jour, et qui concernent la charge, la carte professionnelle, la procédure de renouvellement du parc, le régime fiscal ainsi que le contrat- programme.

Dans ce cadre, des réunions consécutives, sous la présidence de Monsieur le Secrétaire Général du Département de l'Équipement, du Transport et de la Logistique, ont été tenues le mardi 12 février 2019 avec les représentants de la catégorie des véhicules de plus de 19 tonnes, le mercredi 13 février 2019 avec les représentants des conducteurs professionnels de marchandises et de voyageurs, et le jeudi 14 février 2019 avec les représentants de la catégorie des véhicules de moins de 19 tonnes, ainsi que le vendredi 1^{er} mars 2019 avec les représentants des deux catégories.

Ces réunions s'inscrivent dans le cadre du processus de dialogue mis en place par le Ministère au profit des représentants des professionnels du secteur du transport routier de marchandises au Maroc, visant la présentation de la vision et la stratégie sur lesquelles sont basés la modernisation et le développement du secteur du transport routier, en particulier la poursuite du dialogue afin de trouver des solutions aux différentes problématiques relatives au transport routier au Maroc. Ces réunions ont donné lieu à la présentation de certaines propositions qui





concernent la charge, la carte professionnelle, la procédure de renouvellement du parc, le régime fiscal du secteur du transport ainsi que le contrat- programme.

Considérant l'importance de la charge pour la catégorie des transporteurs qui exploitent des véhicules de moins de 19 tonnes, le Ministère s'est engagé à activer les précédentes circulaires émises en 2003, 2007 et 2010, permettant à un certain nombre de transporteurs de bénéficier de l'augmentation de la charge de leurs camions, et à la généraliser pour ceux qui n'en avaient pas bénéficié, dans le cadre des contrôles réglementaires et techniques et tenant compte de la sécurité des usagers de la route.

À la suite de cette série de réunions, le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, a signé, en la personne de son Secrétaire Général, avec les représentants des professionnels du transport routier de la catégorie de poids lourd (plus de 19 tonnes) le procès-verbal de la réunion et n'a pas pu signer avec les représentants des professionnels de la catégorie de poids léger (moins de 19 tonnes).

Exprimant sa satisfaction quant aux résultats du dialogue avec les représentants des professionnels de la catégorie de poids lourd, le Ministère diffuse le procès-verbal de la réunion insistant sur la méthodologie de transparence, en soulignant le climat positif qui a marqué les discussions et le sens de responsabilité qui a caractérisé les réunions et procédera immédiatement à l'application des résultats dudit procès-verbal.

S'agissant de la catégorie de poids léger (moins de 19 tonnes), le Ministère réaffirme la poursuite du dialogue et souligne l'importance de ses propositions pour résoudre le problème de la charge par la mise en œuvre des circulaires susmentionnées et s'étonne des appels à la grève lancés par certains professionnels.

Le Ministère, affirmant son ouverture à toutes les propositions positives des professionnels, attire l'attention sur le fait que l'augmentation de la charge sans contrôles techniques, réglementaires et juridiques n'est pas une solution aux problèmes rencontrés par cette catégorie, comme le pensent certains professionnels, en plus du risque qu'elle représente pour la sécurité des usagers de la route.



A cet effet, le Ministère invite les professionnels à assumer leurs responsabilités dans la réussite de ce dialogue, afin de l'incarner dans un contrat programme moderne pour le développement du secteur, où tous les transporteurs puissent exercer ce métier dans des conditions professionnelles et de concurrence loyale.